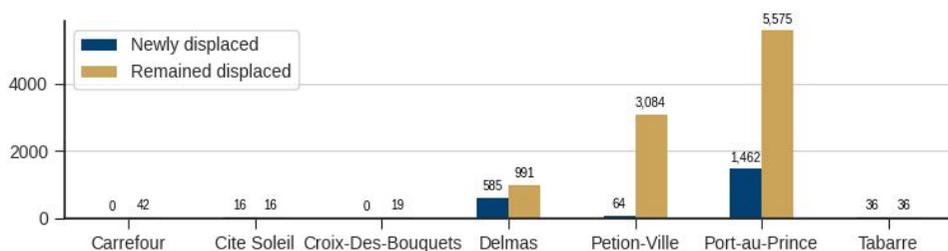


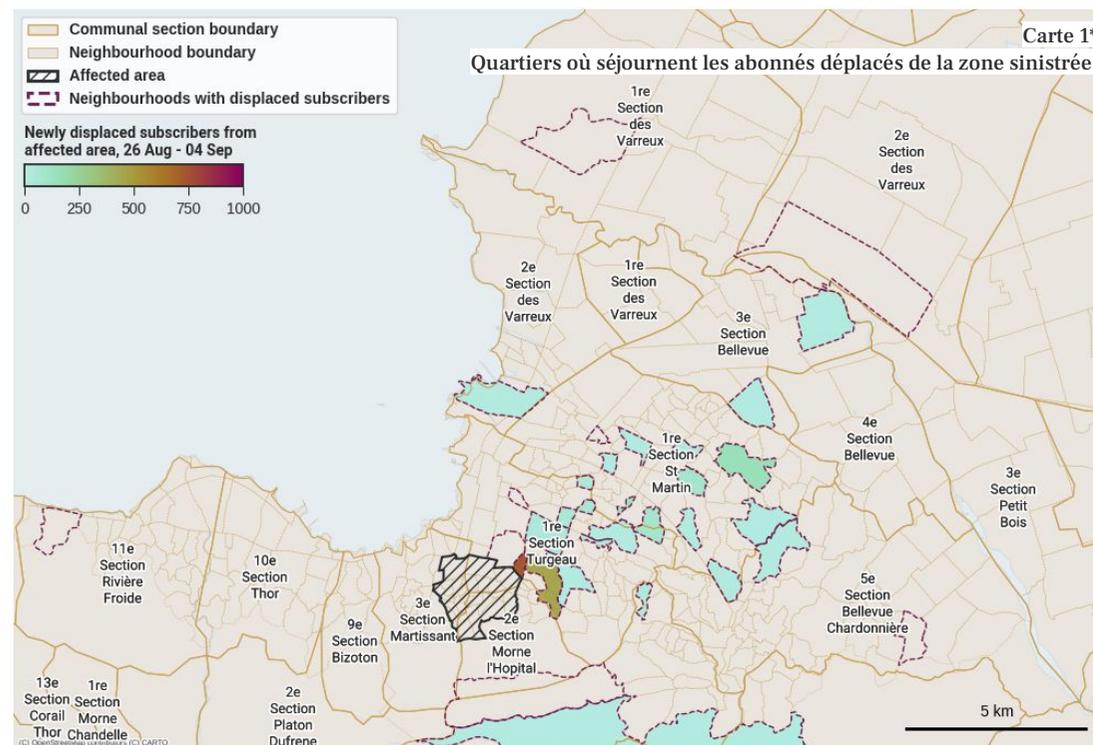
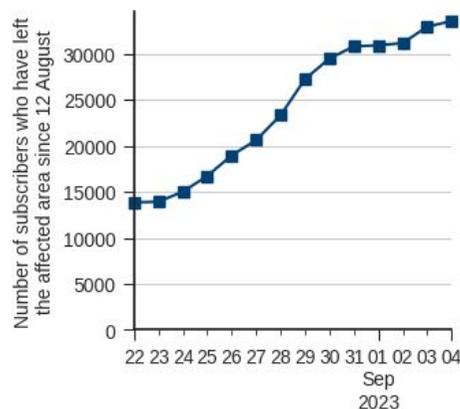
# Abonnés déplacés des quartiers touchés par la violence des gangs, Carrefour-Feuilles et Savanes Pistache : Situation au 04 septembre 2023

**Résumé :** La violence accrue des gangs depuis le 12 août 2023 dans les quartiers de Carrefour-Feuilles et de Savanes Pistache à Port-au-Prince continue de provoquer d'importants mouvements de population hors de ces zones. Sur la base de données anonymes agrégées de téléphonie mobile, nous estimons que jusqu'à 32 075 abonnés résidant auparavant dans les zones affectées ont, depuis le début de la crise, quitté la zone en raison de la violence des gangs (la plupart - si ce n'est tous - sont probablement déplacés et en situation de vulnérabilité). Parmi eux, nous pouvons estimer que 9 770 abonnés résident actuellement, principalement, dans les quartiers de l'Avenue Christophe (adjacent au Bas Peu de Chose) et Pacot dans la commune de Port-au-Prince, et Desire - Boutillier dans la commune de Pétion-Ville (voir graphique 1 et tableau 1), en concordance avec les observations de l'OIM-DTM du 5 septembre. Pour les 22 000 abonnés restants probablement déplacés, on observe que la plupart restent dans la commune de Port-au-Prince, mais dans des quartiers que nous n'avons pas pu déterminer avec précision (Avenue Christophe et Pacot et/ou d'autres quartiers de la commune). Au cours de la période de dix jours allant du 26 août au 4 septembre, nous estimons que 3 100 abonnés ont été nouvellement déplacés, notamment à Avenue Christophe et Pacot (commune de Port-au-Prince) et à Siloe (commune de Delmas) (voir tableau 1). A titre de comparaison, ils étaient 2 000 entre le 19 et le 26 août (étude de 8 jours) et 7 500 entre le 12 et le 26 août (étude de 8 jours), ce qui montre que la situation n'est pas encore stabilisée.

**Graphique 1 :** Nombre d'abonnés nouvellement déplacés (bleu) et d'abonnés restant déplacés (or) dans les quartiers que nous pouvons déterminer avec précision, additionnés par commune. Nous observons également que 22 000 abonnés supplémentaires peuvent être déplacés, et la plupart d'entre eux peuvent se trouver dans la commune de Port-au-Prince.



**Graphique 2 :** Nombre total d'abonnés déplacés : Estimation haute du nombre d'abonnés qui ont quitté la zone affectée depuis le 12 août en raison de la violence des gangs, et qui pourraient encore être déplacés à ce jour.



|   |   |  |
|---|---|--|
| <p><b>Nombre total d'abonnés déplacés</b> depuis le 12 août (estimation haute)</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">32 075</p> | <p><b>Nombre total d'abonnés déplacés dans des quartiers identifiés</b> depuis le 12 août</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">9,770</p> | <p><b>Abonnés nouvellement déplacés</b> hors de la zone sinistrée entre le 26 août et le 4 septembre</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">3,051</p> |
|---|---|--|

\*Carte à des fins d'illustration uniquement. Les frontières et les noms indiqués ainsi que les désignations figurant sur la carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle de Flowminder, de ses partenaires ou de ses donateurs.

**Tableau 1 :** Total des abonnés déplacés (depuis le 12 août) dans des quartiers identifiés, et nouveaux abonnés déplacés entre le 26 août et le 4 septembre

| Rang | Commune        | Section communale    | Quartier                            | Abonnés nouvellement déplacés cette semaine | Total (restant) déplacé |
|------|----------------|----------------------|-------------------------------------|---|-------------------------|
| 1    | Port-au-Prince | 1re Section Turgeau  | Avenue Christophe                   | 730.0                                       | 3,017                   |
| 2    | Pétion-Ville   | 3ème Etang du Jong   | Désir - Boutilier                   | -   | 2,510                   |
| 3    | Port-au-Prince | 1re Section Turgeau  | Pacot                               | 452   | 1,044                   |
| 4    | Port-au-Prince | 1re Section Turgeau  | Bois Verna                          | 49  | 606                     |
| 5    | Pétion-Ville   | 3ème Etang du Jong   | Thomassin - Fermathe - Fort Jacques | 16  | 509                     |
| 6    | Delmas         | 1ère Saint martin    | Citer Caraibes                      | -   | 478                     |
| 7    | Port-au-Prince | 1re Section Turgeau  | Poste Marchand                      | -   | 473                     |
| 8    | Port-au-Prince | 1re Section Turgeau  | Bas Peu de Chose                    | -   | 204                     |
| 9    | Delmas         | 1ère Saint martin    | Siloé                               | 154   | 154 (*)                 |
| 10   | Delmas         | 1ère Saint martin    | Delmas 32 - Lakou New York - REMY   | 123   | 123 (*)                 |
| 11   | Delmas         | 1ère Saint martin    | Rousseau - Dupre - Village ULDECA   | 83  | 87                      |
| 12   | Delmas         | 1ère Saint martin    | Delmas 40b                          | 84  | 84 (*)                  |
| 13   | Port-au-Prince | 1re Section Turgeau  | Christ-Roi - Nan Moïse              | 65  | 65 (*)                  |
| 14   | Port-au-Prince | 1re Section Turgeau  | Revine Pintade                      | 58  | 58 (*)                  |
| 15   | Carrefour      | 11ème Rivière Froide | Le Lambi                            | -   | 42                      |
| 16   | Port-au-Prince | 1re Section Turgeau  | Haut Nazon                          | 39  | 39 (*)                  |
| 17   | Port-au-Prince | 1re Section Turgeau  | Canape-Vert (Lalue)                 | 37  | 37 (*)                  |

| Rang | Commune            | Section communale          | Quartier                              | Abonnés nouvellement déplacés cette semaine | Total (restant) déplacé |
|------|--------------------|----------------------------|---------------------------------------|---|-------------------------|
| 18   | Delmas             | 1ère Saint martin          | Peligre - Charbonnière                | 35  | 35 (*)                  |
| 19   | Pétion-Ville       | 3ème Etang du Jong         | Bremond                               | 31  | 31 (*)                  |
| 20   | Delmas             | 1ère Saint martin          | Jacquet Tybulle                       | 27  | 27 (*)                  |
| 21   | Delmas             | 1ère Saint martin          | Delmas 17                             | 19  | 26                      |
| 22   | Delmas             | 1ère Saint martin          | Delmas 75                             | 21  | 21 (*)                  |
| 23   | Delmas             | 1ère Saint martin          | Valme                                 | 20  | 20 (*)                  |
| 24   | Delmas             | 1ère Saint martin          | Puits Blain                           | 19  | 19 (*)                  |
| 25   | Tabarre            | 3ème Bellevue              | Mais Gate - Clercine 8                | 19  | 19 (*)                  |
| 26   | Pétion-Ville       | 5ème Bellevue Chardonnière | Pernier 24                            | -   | 17                      |
| 27   | Tabarre            | 3ème Bellevue              | Galette Goureau                       | 17  | 17 (*)                  |
| 28   | Pétion-Ville       | 5ème Bellevue Chardonnière | Puits Blain                           | 17  | 17 (*)                  |
| 29   | Port-au-Prince     | 1re Section Turgeau        | Bourdon                               | 16  | 16 (*)                  |
| 30   | Cité Soleil        | 1ère Section des Varreux   | Hasco - Village Democratie            | 16  | 16 (*)                  |
| 31   | Port-au-Prince     | 1re Section Turgeau        | Babiolo - Debussy - Haut Turgeau      | 16  | 16 (*)                  |
| 32   | Croix-Des-Bouquets | 1ère des Varreux           | Village La Renaissance - Les Orangers | -   | < 15                    |
| 33   | Croix-Des-Bouquets | 2ème des Varreux           | Santo                                 | -   | < 15                    |

(\*) Indique que les abonnés susceptibles d'être déplacés dans ce quartier sont tous arrivés récemment (entre le 26 août et le 4 septembre).

## Données et confidentialité des données

**Aucune donnée personnelle**, telle que l'identité, les données démographiques, la localisation, les contacts ou les déplacements d'un individu, **n'est à aucun moment mise à la disposition** du gouvernement ou de toute autre tierce partie. Tous les résultats produits par Flowminder sont des résultats agrégés (par exemple, la densité d'abonnés dans une municipalité donnée), ce qui signifie qu'ils ne contiennent aucune information sur les abonnés individuels. **Ces données sont entièrement anonymisées**. Cette démarche est conforme au règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD UE 2016/679). Les données sont traitées sur un serveur installé derrière le pare-feu de l'opérateur de réseau mobile en Haïti, et aucune donnée personnelle ne quitte les locaux de l'opérateur.

## Considérations sur les données

Les estimations présentées correspondent à notre meilleure évaluation actuelle des mouvements à partir de données non traditionnelles : des données anonymes provenant d'un opérateur de réseau mobile. Il existe cependant un certain nombre d'incertitudes. Les informations doivent être interprétées en tenant compte des autres données disponibles.

## Remerciements

Cette étude a été rendue possible grâce aux données anonymisées fournies par un opérateur de réseau mobile en Haïti. Nous remercions l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) pour leurs conseils, commentaires et informations sur les zones touchées et les quartiers d'Haïti.

Ce travail a également été rendu possible grâce au financement de l'Agence française de développement, de la Fondation William et Flora Hewlett et du Département fédéral suisse des affaires étrangères (DFAE) qui soutiennent les activités actuelles de Flowminder en Haïti, où Flowminder se concentre sur l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des données des opérateurs de téléphonie mobile de manière éthique, financièrement viable et durable.

## Nous sommes heureux de recevoir des commentaires qui nous aideront à améliorer les futurs rapports et les demandes de types d'analyse spécifiques.

N'hésitez pas à envoyer un courriel à [info@flowminder.org](mailto:info@flowminder.org) pour nous faire part de vos commentaires et suggestions, ou si vous avez des besoins analytiques spécifiques que nous pouvons prendre en charge.

*Ce rapport et son contenu ne peuvent être partagés qu'avec la mention de la Fondation Flowminder. L'adaptation est autorisée à condition que les modifications soient indiquées et que la Fondation Flowminder soit citée. L'utilisation du rapport et de son contenu est limitée à des fins humanitaires et de développement.*

**Exclusion de garantie et limitation de responsabilité** : Dans la mesure du possible, Flowminder propose ce rapport et son contenu en l'état et en fonction de sa disponibilité, et ne fait aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit concernant ce rapport et son contenu, qu'elle soit expresse, implicite, statutaire ou autre. Cela inclut, sans s'y limiter, les garanties de titre, de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, d'absence de contrefaçon, d'absence de défauts latents ou autres, d'exactitude ou de présence ou d'absence d'erreurs, qu'elles soient connues ou non ou qu'elles puissent être découvertes.

*Dans la mesure du possible, Flowminder ne sera en aucun cas responsable, sur la base d'une quelconque théorie juridique (y compris, mais sans s'y limiter, la négligence) ou autrement, de toute perte, coût, dépense ou dommage direct, spécial, indirect, accessoire, consécutif, punitif, exemplaire ou autre résultant de l'utilisation du rapport ou de son contenu, même si Flowminder a été informé de la possibilité de telles pertes, coûts, dépenses ou dommages. L'exclusion de garantie et la limitation de responsabilité prévues ci-dessus doivent être interprétées d'une manière qui, dans la mesure du possible, se rapproche le plus possible d'une exclusion et d'une renonciation absolues à toute responsabilité.*